



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P. 3085.1193



F 156319

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
- Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
- Brabant tél : 02 674 57 11
- Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom :	Nom, Prénom : <u>Maison de Vente</u>	Nom, Prénom : <u>Mme Bismut</u>
.....	Adresse : <u>Rue Chaperonair 72A</u>	Adresse : <u>Large Leemstraat 367</u>
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>1307 Aulreppes</u>	CP + Commune : <u>2018 Anvers</u>
N°TVA : BE	Tél. :	Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Parties communes
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input checked="" type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art		

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>12655167</u>	Index jour : <u>6744</u>	Index nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		Compt. kWh exclusif nuit : n° :
	Conçue pour U _N : <input checked="" type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V		Type de prise de terre : <input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		<input type="radio"/>
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>2</u> X <u>16</u> mm ² - Type : <u>V0B</u>		Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA
	Nombre de tableaux : <u>1</u>		Nombre de circuits terminaux : <u>8</u>
<input checked="" type="radio"/> Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input checked="" type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input type="radio"/> I>/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>12</u> Ω	<input checked="" type="radio"/> Isolement général : <u>7</u> MΩ	<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre	<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input checked="" type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	Visa GRD ou mandataire :
<input type="radio"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="radio"/> Néant	
Remarques	<u>Nous vous conseillons d'utiliser un éclairage spécialement adapté au dessus du pas de bouche (NB: les dispositifs de sécurité sont respectés actuellement)</u>	
<input type="radio"/> Néant	

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
- L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 27/09/2016 (*)
 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

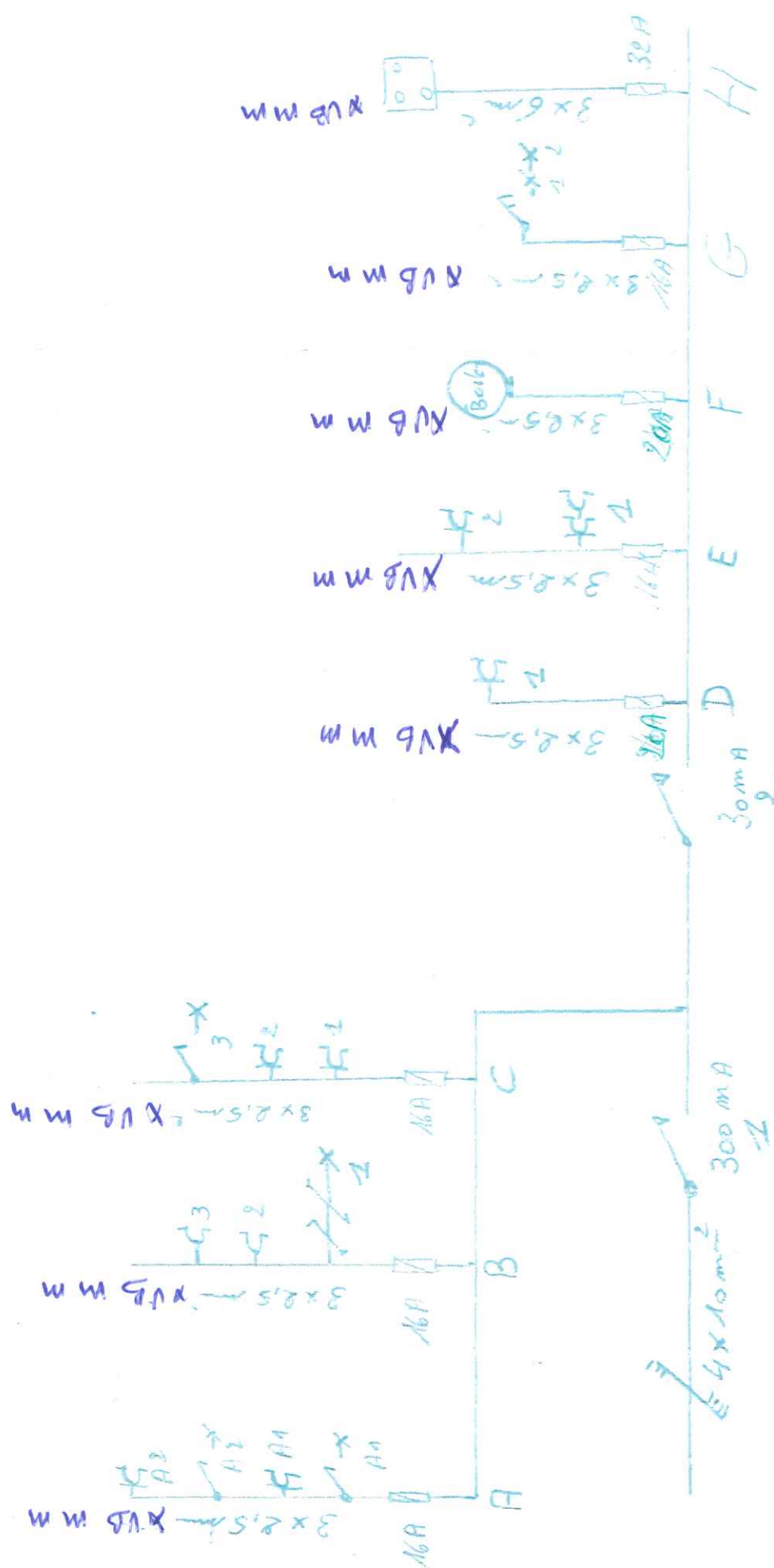
Nom : Sauces Agent n° : 205 Date : 27/09/2016

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :

Schéma(s) de position : 2 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

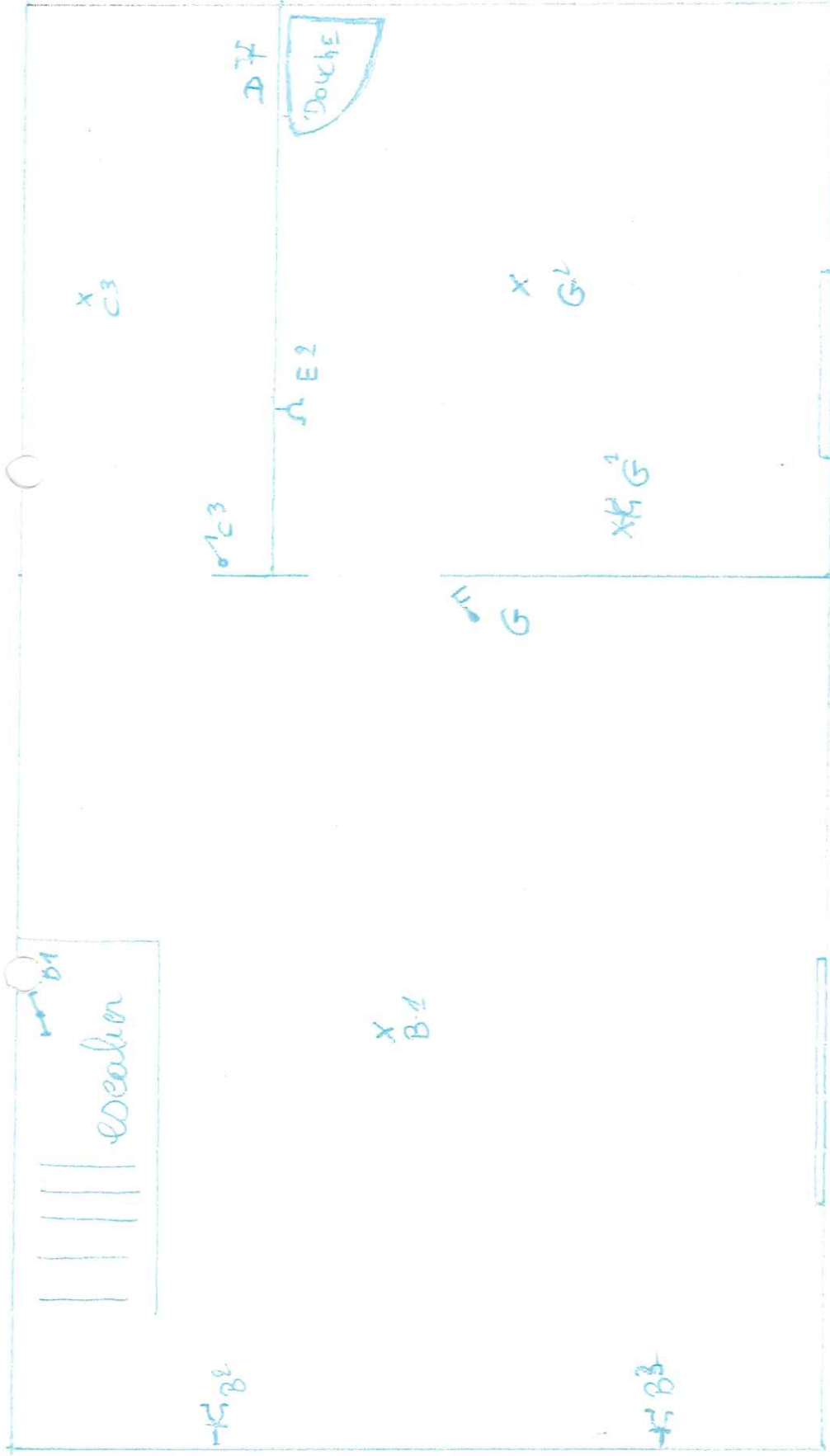


Installation
 Media Concept
 Rue Du Temple 19
 Down

Contraire
 SAINEZ Olivier
 Installateur Electricité
 3085



Propriétaire
 Adresse : 72A
 Commune



Propriétaire :
 adresse :
 commune :

Probatorem
 Media Concept
 Rue Du Temple 1^{er}
 Douez

Contrôleur
 SAGEZ Olivier
 Inspecteur Electrique
 3085

